

Personnes vulnérables au covid-19 :

retour à la case départ pour la liste des situations médicales concernées

Le site internet de l'Assurance maladie rappelle ainsi les **différentes situations médicales visées par le décret du 5 mai dernier** permettant d'identifier les personnes vulnérables :

- ✚ être âgé de 65 ans et plus ;
- ✚ avoir des antécédents cardiovasculaires (ATCD) (notamment hypertension artérielle compliquée, ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie etc.) ;
- ✚ avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
- ✚ présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale (pour mémoire, le décret citait notamment les pathologies suivantes : broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose) ;
- ✚ présenter une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- ✚ être atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- ✚ présenter une obésité [indice de masse corporelle (IMC) > 30] ;
- ✚ être atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise ;
- ✚ être atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- ✚ présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- ✚ être au 3e trimestre de la grossesse.

Le site internet de l'Assurance maladie rappelle également que lorsque le **salarié** se trouve dans l'une des situations médicales énoncées et qu'il ne peut pas télétravailler, son médecin traitant ou un médecin de ville peut lui délivrer un **certificat d'isolement**, qu'il devra présenter à son employeur. L'assurance maladie ne le précise pas, mais rappelons qu'il incombe dans ce cas à l'employeur de placer le salarié en **activité partielle**.

IDEO Conseil reste à l'écoute.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour les
actualités économiques liées au Covid-19 !

Malgré les évènements liés au Coronavirus,
IDEO Conseil reste joignable par mail et par téléphone
tous les jours (9h – 12h30 et 14h – 17h30)